

سوناتراك



sonatrach

المصباح EL-MOUMAYAA

Edition 155/2006 (Mars-Avril)



**Visite des officiers stagiaires
de l'école supérieure de TAMENFOUST
à notre Complexe GL1/Z**



ACTIVITE AVAL- DIVISION LQS- COMPLEXE GL1/Z

BP N° 96 Béthioua - Oran 31000 Tél n° : 041 47.90.88 - 041 48.92.11
Fax n° : 041 47.92.03 Télex n° : 12084-12086



SOMMAIRE

	<u>PAGE</u>
PREPARATIONS CHIMIQUES DANGEREUSES ET LEURS ETIQUETAGES-----	4
LA GRIPPE AVIAIRE-----	5-6
FLASH VISITES AU COMPLEXE GL1/Z ---	7
FELICITATIONS ET CONDOLEANCES-----	8

TAUX DE LA PRC

Mois :

➔ MARS : 38,07%

➔ AVRIL : 36,27%

LES TEXTES PUBLIES NE
REPRESENTENT QUE LES AVIS
DES CONCERNES.

ILS NE SONT PAS
FORCEMENT LES POSITIONS
OFFICIELLES DE L'ENTREPRISE

BULLETIN D'INFORMATION

COMPLEXE GL1/Z

BP N° 96 Béthioua - Oran 31000
Tél n° : 041 47.90.88 – 041 48.92.11
Fax n° : 041 47.92.03
Télex n° : 12084-12086

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Directeur du Complexe GL1/Z PI
BEKKOUCHE Chakib

RESPONSABLE DE LA REDACTION

Sous-Directeur du Personnel
Djelloul FAFAA

INFORMATIONS

Tous les Départements

RECUEIL-INFO, REDACTION, MISE EN PAGE, SAISIE ET DIFFUSION

Service Relations de Travail

REPROGRAPHIE

Département Moyens Généraux



EDITORIAL

Par : M. BEKKOUCHE Chakib
Directeur du Complexe GL1/Z, pi

Comme vous avez pu le constater, un chantier a été lancé au niveau de notre complexe GL1Z. Il s'agit d'un projet de grande envergure qui rentre dans le cadre de notre volonté de procéder à une amélioration sans cesse renouvelée de notre appareil de production, tant sur le plan qualitatif que quantitatif sans négliger l'aspect environnemental dans sa dimension la plus large.

C'est en effet dans ce cadre qu'un contrat de grande portée pour ce qui concerne la réalisation en EPC (études, procurement et construction) de deux 02 chaudières d'une capacité de 400t/h chacune a été signée avec les partenaires japonais IHI et ITOCHU et qui a vu son entrée en vigueur le 03 novembre 2005. Ces chaudières seront conçues et réalisées pour une durée de vie minimales d'une trentaine d'années et seront raccordées au réseau de vapeur existant.

Il faut savoir que cet apport de vapeur de 62 bargs vient à point nommé fiabiliser le système de production de vapeur, pour palier les chaudières existantes (17 ce VP 18) qui commencent à présenter des problèmes complexes pour ne citer que les points chauds, les divers problèmes mécaniques et les fuites de tubes....

La phase montage sur site quant à elle débutera à la mi-novembre 2006.

L'achèvement pour ce qui est de la première unité est prévu pour le 16 juillet et la réception provisoire (RP) aura lieu vers le 1er septembre après un test de performance qui devrait durer une semaine.

Il y a lieu de signaler par la même occasion que le transfert au DCS du système de contrôle des quatre chaudières de 400t/h sera prise en charge par IHI. En outre un autre système d'alarme pour ce qui est de la détection de feu et de fumée sera également installé avec en plus un procédé de lutte anti incendie qui sera généralisé à l'ensemble des six 06 chaudières 400t/h.

La phase engineering étant bien avancée, la phase procurement a pu commencer, puisqu'une partie du matériel a déjà été livré sur site. A cet égard, les interconnexions ou tie-in électriques seront réalisées lors de l'arrêt prochain prévu pour la deuxième quinzaine de juin 2006.

Ce grand projet, il va sans dire donnera un souffle nouveau à notre appareil de production. A cet égard nous comptons sur la mobilisation effective de chacune et de chacun, pour que cette entreprise de grande ampleur puisse trouver en vous tous la disponibilité, le professionnalisme, la compétence et l'engagement nécessaires à sa réalisation dans les conditions optimales, et la Direction s'engage pleinement avec vous dans ce sens. Tout le monde soyez en sûr y sera gagnant.

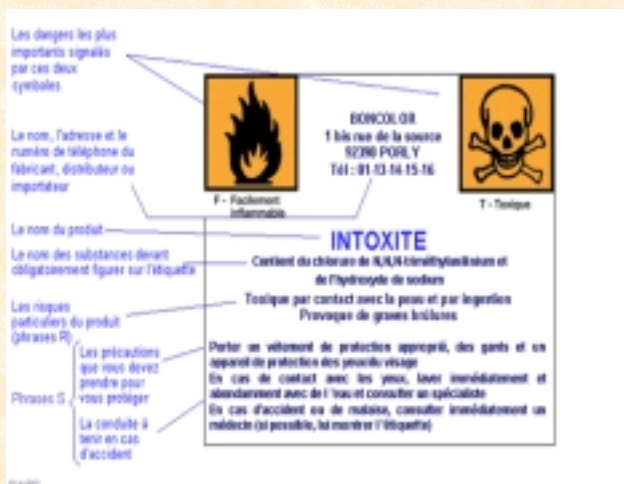
Comme toujours je demeure persuadé que notre personnel sera à la hauteur de cette nouvelle gageure.

Bon courage à toutes et à tous ! nous pouvons ainsi ***TOUS ENSEMBLES, J'EN SUIS CONVAINCU RELEVER CE DEFI STIMULANT, ENCORE UNE FOIS UNIS POUR UN MEME OBJECTIF : L'INTERET COMMUN.***

NOUS AVONS ETE DESTINATAIRES D'UN ARTICLE DU DEPARTEMENT SECURITE QUI NOUS RENSEIGNE UTILEMENT SUR L'ETIQUETAGE DES SUBSTANCES ET PREPARATIONS CHIMIQUES DANGEREUSES. NE DITONS PAS QU'UN HOMME AVERTI EN VAUT DEUX. CET ARTICLE RENTRE FORT JUSTEMENT DANS LE CADRE DE SENSIBILISATION PRONEE PAR LA POLITIQUE HSE.

ETIQUETAGE DES SUBSTANCES ET PREPARATIONS CHIMIQUES DANGEREUSES

Le but de la réglementation sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des préparations dangereuses est d'assurer la protection des personnes pouvant être exposées à ces produits et la protection de l'environnement. L'étiquetage est la première information, essentielle et concise, fournie à l'utilisateur sur les dangers des produits et sur les précautions à prendre lors de l'utilisation. Il est important de connaître les principes de l'étiquetage réglementaire, les symboles et indications de danger, les phrases de risque et conseils de prudence et un exemple d'étiquette.



Définitions de « substances » et de « préparations », selon le Code du travail

■ **Substances** : éléments chimiques et leurs composés tels qu'ils se présentent à l'état naturel ou tels qu'ils sont obtenus par tout procédé de production contenant éventuellement tout additif nécessaire pour préserver la stabilité du produit et toute impureté résultant du procédé, à l'exclusion de tout solvant pouvant être séparé sans affecter la stabilité de la substance ni modifier sa composition

■ **Préparations** : mélanges ou solutions composés de deux substances ou plus

Les substances et les préparations sont considérées comme dangereuses, quand elles appartiennent à l'une des 15 catégories de danger figurant dans le tableau ci-dessous*.

Catégories de danger définies par le Code du travail pour les substances ou préparations dangereuses

■ **Explosibles**

■ **Combustibles** : présentant, au contact d'autres substances, notamment inflammables, une réaction fortement exothermique

■ **Extrêmement inflammables**

■ **Facilement inflammables**

■ **Inflammables**

■ **Très toxiques** : entraînant, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en très petites quantités, la mort ou nuisant à la santé de manière aiguë ou chronique

■ **Toxiques** : entraînant, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, la mort ou nuisant à la santé de manière aiguë ou chronique

■ **Nocives** : pouvant, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, entraîner la mort ou nuire à la santé de manière aiguë ou chronique

■ **Corrosives** : pouvant, en contact avec des tissus vivants, exercer une action destructrice sur ces derniers

■ **Irritantes** : non corrosives et pouvant, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses provoquer une réaction inflammatoire

■ **Sensibilisantes** : pouvant, par inhalation ou par pénétration cutanée, donner lieu à une réaction d'hyper sensibilisation telle qu'une exposition ultérieure à la substance ou à la préparation produit des effets néfastes caractéristiques

■ **Cancérogènes** : pouvant, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence. On distingue les substances et préparations cancérogènes de catégorie 1, 2 et 3

■ **Mutagènes** : pouvant, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence. On distingue les substances et préparations mutagènes de catégorie 1, 2 et 3

■ **Toxiques pour la reproduction** : pouvant, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture, ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives. On distingue les substances et préparations toxiques pour la reproduction de catégorie 1, 2 et 3

■ **Dangereuses pour l'environnement** : pouvant présenter un risque immédiat ou différé pour une ou plusieurs composantes de l'environnement



DR F. M. ALLOUNE
MEDECIN DE TRAVAIL

Rentrant dans le cadre de la politique HSE pour la sécurisation de l'Homme et des installations, cet article fort à propos vient à point nommé pour répondre aux questionnements de bons nombres de travailleurs qui trouveront sûrement matière fort utile à leurs préoccupations concernant cette maladie qu'est la grippe aviaire. Nous en remercions Dr ALLOUNE pour sa riche contribution qui rentre aussi dans la préoccupation de la Direction pour ce qui concerne la prise en charge effective de la santé du personnel de notre Complexe.

LA GRIPPE AVIAIRE

- Qu'appelle-t-on grippe aviaire ?

Les virus influenza responsables de la grippe sont classés en différents types : A, B et C. Les plus fréquents, les virus Influenza A sont classés en 15 sous-types H et neuf sous type N. Chez les oiseaux, les infections par des sous types H5 et H7 sont particulièrement pathogènes, avec des mortalités de l'ordre de 90 à 100 %. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Le virus se transmet entre animaux essentiellement par contamination aérienne (sécrétions respiratoires) soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (via la nourriture, l'eau, du matériel et des vêtements contaminés). Les oiseaux sauvages sont plus souvent des porteurs de souches de virus sans pour autant ne présenter aucun symptôme. Le contact de ces oiseaux migrateurs avec des volailles domestiques a été à l'origine de différentes épidémies aviaires.

Le virus Influenza aviaire peut éventuellement infecter d'autres espèces animales comme le porc ou d'autres mammifères.

- Le virus aviaire est-il transmissible de l'animal à l'Homme ?

Le virus de la grippe aviaire de type A (H5/N1) peut se transmettre de l'animal à l'homme. C'est ce qui s'est produit depuis janvier 2004 en Asie, mais également en Chine en 1997 ("grippe du poulet à HongKong") avec un virus A (H5/N1) et aux Pays-Bas au printemps 2003 avec un virus A (H7/N7).

La contamination aérienne se fait essentiellement lors de contacts étroits, prolongés et répétés dans des espaces confinés avec des sécrétions respiratoires ou des déjections d'animaux infectés, par voie directe ou indirecte (surfaces et/ou mains souillées par les déjections). De ce fait, ces cas restent exceptionnels et concernent principalement les personnes qui travaillent ou interviennent dans une zone contaminée : éleveurs, techniciens de coopératives, vétérinaires, équipes de nettoyage et de désinfection...

- Ce virus est-il transmissible d'Homme à Homme ?

Concernant le virus aviaire H5N1, il n'existe pas de preuve d'une transmission inter humaine significative en Asie selon l'Organisation mondiale de la santé. Seules quelques suspicions très limitées (le cas d'une mère au chevet de sa fille mourante a un temps été évoqué) ont été évoquées. Mais le risque d'une pandémie humaine repose sur la survenue d'un virus influenza aviaire pathogène "humanisé".

Une telle opération pourrait se faire en cas d'infection du virus aviaire chez une personne déjà contaminée par le virus de la grippe humaine : des échanges de matériel génétique entre ces deux virus pourraient aboutir à l'apparition d'un nouveau type de virus susceptible de se transmettre d'homme à homme, avec un risque d'épidémie voire de pandémie.

Mais ces réarrangements génétiques peuvent également se produire spontanément.

- Que signifie le terme pandémie grippale ?

Une pandémie grippale se définit comme une forte augmentation dans l'espace et dans le temps des cas de grippe qui finit par diffuser à l'ensemble des pays, accompagnée d'un nombre important de cas graves et d'une mortalité élevée. Elle résulte de l'introduction dans l'espèce humaine, le plus souvent à partir d'un réservoir animal, d'un virus grippal complètement nouveau, vis-à-vis duquel la population n'est pas encore immunisée.

Depuis décembre 2003 et l'apparition de cas humains d'infection à virus aviaire en Asie, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère que nous sommes en phase pré-pandémique. Le dernier niveau avant la phase pandémique sera atteint lorsque le nouveau virus aura acquis une capacité de transmission inter humaine.

- Quels seraient les symptômes de la grippe aviaire ?

Après une durée d'incubation pouvant aller jusqu'à sept jours, la maladie se présenterait d'abord comme une grippe banale (fièvre supérieure à 38°C associée à des maux de gorge, des douleurs musculaires et des troubles respiratoires comme une toux), mais elle s'aggraverait rapidement du fait de troubles respiratoires sévères.

- Existe-t-il un traitement préventif ou curatif efficace chez l'homme ?

le **TAMIFLU** est efficace s'il est administré dans les 48 heures après l'apparition des premiers symptômes. Ce médicament possède également une action préventive vis-à-vis de l'infection de la grippe.

Cet antiviral a été préféré à d'autres du fait de sa facilité d'utilisation (gélule ou poudre pour solution buvable).

Les antibiotiques, inactifs sur les virus, ne sont utilisés qu'en cas de surinfection bactérienne.

le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas contre le virus de la grippe aviaire

il n'existe pas encore de vaccin contre la grippe aviaire à l'heure actuelle.

- Y a-t-il un risque de contamination lié à la consommation de volailles ou d'œufs ?

le risque de contamination de l'homme par ingestion de viandes infectées est considéré

comme faible voire négligeable : d'une part, les virus sont détruits très rapidement à des températures supérieures à 60°C (pendant 5 minutes à 60°C, 1 minute à 100°C), d'autre part, dans l'hypothèse d'une ingestion de viande de volaille ou d'œufs contaminés et crus, le virus serait détruit par l'acidité du liquide gastrique.

- En cas de transmission inter humaine du virus, quelles seraient les mesures permettant de limiter sa propagation (de ralentir la progression de la grippe aviaire ?

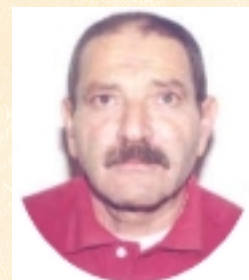
Le virus de la grippe se transmet principalement par des gouttelettes respiratoires émises lors de la parole, de l'éternuement ou de la toux. Différentes mesures devraient ainsi être respectées afin de ralentir la propagation du virus, parmi lesquelles :

- Le maintien à domicile des personnes atteintes, en l'absence de complications graves, permet d'éviter la transmission du virus notamment en milieu de soin. Les professionnels de santé libéraux assureront la prise en charge à domicile et décideront de l'hospitalisation des cas graves ;
- La quarantaine à domicile pendant 6 jours des personnes ayant eu des contacts sans protection avec des malades ;
- Le port de masque permet de limiter le risque de transmission du virus ;
- Le virus peut aussi se trouver sur les mains et les surfaces inertes. Le respect strict des mesures classiques d'hygiène permet également de limiter le risque de transmission du virus : le lavage des mains est essentiel. Il doit se faire soigneusement au savon durant au moins 30 secondes et doit être répété dans la journée, en particulier après les mouchages et les éternuements, après chaque contact avec un malade, après chaque sortie et retour au domicile. Il est également essentiel de se couvrir la bouche et le nez chaque fois qu'on tousse ou qu'on éternue ; ne pas cracher par terre, mais toujours dans un mouchoir ; utiliser des mouchoirs en papier à usage unique ; toujours se laver les mains après chacune de ces actions ;
- des mesures visant à interdire les lieux de rassemblement pourront être prises.



M. A. BENSID

VISITE DE LA COMMISSION LOGEMENTS



M. A. BOUDANE

Le Conseil Syndical GL1/Z a invité la Commission de Logement composée des représentants de la Direction des Oeuvres Sociales d'Alger en la personne de Messieurs BENSID Amar (Chef des Services Gestions), BOUDANE Amar (Cadre d'Etudes) et des représentants du Syndicat National Sonatrach conduits par Messieurs KECHAR Mansour (coordinateur Aval), SAHA Omar (coordinateur LQS) et BENKHAKLFA Belkheir (membre de la Commission Supérieure des Oeuvres Sociales).

Cette Commission chargée de la distribution des logements de la cité des 450 logements de Ain-El-Bia a recensé tous les résidents des F2 répondant aux critères d'attribution des logements définis par l'Entreprise, pour qu'ils soient logés en priorité.

Le Conseil Syndical tient à féliciter tous les membres de cette Commission pour le bon travail et la transparence totale concernant cette première phase et est convaincu que sa mission sera menée à bon terme.

Par ailleurs le secrétaire général Monsieur ZAGGAY Abdelkacer, qui est membre de la Commission d'aide au logement (CAL) tient à rendre un grand hommage à tous les travailleurs du département technique (DOS Alger) pour leur accueil chaleureux envers les travailleurs et syndicalistes qui se présentent quotidiennement pour avoir des renseignements concernant les prêts CAL et leur disponibilité permanente pour recevoir et répondre à toutes les doléances de tous les visiteurs sans exception.

Aussi le secrétaire du Conseil Syndical GL1/Z tient personnellement à rendre un vibrant hommage, et à féliciter :

- Le Secrétariat du syndicat national et la Direction centrale des Œuvres Sociales pour :

- Les efforts fournis pour le bien être du travailleur à savoir :
- Santé, logement, voyage à l'étranger, Omra, Cure, école, camps de toile, colonies de vacances, crèches et autres.

- M. AREZKI Arezki Chef du département technique pour :

- sa constante disponibilité à recevoir tous les syndicalistes et travailleurs de l'Entreprise qui se présentent pour des problèmes de logement ou de prêt CAL,

- Son écoute, son accueil chaleureux, et son respect exemplaire envers tous les agents et leurs représentants de l'Entreprise,
- Ses efforts au sein de la CAL pour le traitement des dossiers.

- M. BENSID Amar Chef des services gestions et coordinateur des œuvres sociales pour :

- L'accomplissement de ses deux fonctions simultanément avec brio,
- Ses efforts fournis pour l'attribution des logements et des prêts CAL,
- Son accueil chaleureux pour tout le personnel de l'entreprise,
- Et sa disponibilité permanente.

- Les représentants du Syndicat National Mrs A. MAHIEDDINE, R. CHEIKH et B. SNANNI pour :

- Leur sérieux dans le travail,
- Leur ponctualité aux réunions de la CAL,
- Leur respect exemplaire envers tout les responsables, syndicalistes et agents de l'Entreprise.

- Les agents qui travaillent dans l'ombre à savoir Mmes : BELMIMOUN, MIR, MOKRANI, Mrs BOUDANE et LACHICHI pour :

- le travail qu'ils accomplissent en matière d'attribution de logements et prêts CAL,
- Leur accueil chaleureux et leur disponibilité permanente pour répondre à toutes les préoccupations de tous les travailleurs de l'Entreprise,
- Le travail sérieux et méthodique .

- M. BELOUAR Nacer Cadre d'Etudes Technique pour :

- Le suivi de l'achèvement des travaux de la cité des 450 Logements d'Ain-EL-Bia dans de bonnes conditions,
- Le suivi des travaux sur les infrastructures des œuvres Sociales d'Arzew.

Par : M. ZAGGAY Abdelkader
Secrétaire général du Conseil syndical
Complexe GL1/Z



FLASH VISITES AU COMPLEXE GL1/Z

En date du 2/04/2006 une délégation italienne s'est rendue dans notre Complexe et ce dans le cadre d'un audit sur l'environnement. Leur accueil a été facilité par la grande disponibilité coutumière de nos responsables et des travailleurs de GL1Z dans leur ensemble.

-ooOoo-

Dans la matinée du 14 mars 2006, un grand nombre d'officiers stagiaires encadrés par le commandant de l'école supérieure de TAMENFOUST ont effectué une visite guidée au niveau de notre complexe GL1Z.

A noter que c'est la deuxième visite du genre organisée au profit de la prestigieuse école de la marine nationale qui forme selon les propos du commandant de cette école, l'élite de la marine algérienne. Une formation poussée est prodiguée aux futurs officiers dont le profil sera de plus en plus pointu toujours d'après le responsable de l'école, et il sera dès lors question de vocation comme critère de sélection de base sans occulter le niveau académique indispensable et nécessaire.

D'autre part toutes les explications d'usage sur l'historique et la position stratégique-technologique de notre complexe ont été données par nos responsables à nos hôtes du reste fort intéressés.

En fin de matinée apparemment satisfaits, nos illustres invités nous ont quittés pour le complexe GL2Z mitoyen au GL1/Z.

-ooOoo-

Une visite programmée et organisée au profit d'une trentaine d'officiers stagiaires relevant de la deuxième région militaire a eu lieu au niveau de notre complexe en date du 20 mars 2006.

La maquette, la terrasse pour une vue générale des installations et la salle de contrôle DCS ont fait l'objet de cette visite. Cela démontre toute l'importance stratégique que représente notre outil national de production, un des fleurons de l'industrie gazière en Algérie.

EVENEMENT AU COMPLEXE GL1/Z

Le conseil syndical du complexe GL1Z, s'est réuni le 15 mars 2006 pour dresser le bilan des ses activités pour l'exercice 2005. Les thèmes abordés ont été aussi variés que :

- √ La situation organique,
- √ Le recrutement des enfants de travailleurs décédés en activité,
- √ Le bilan des commissions (CPU, COS, CHS, CDE),
- √ Les prêts à la construction,
- √ La commission CAL,
- √ Le conseil d'administration,
- √ La restauration,
- √ La coordination syndicale : à ce titre le secrétariat national a désigné 02 deux coordinateurs au niveau de l'activité avale (01 un coordinateur AVAL et 01 un coordinateur LOS).

FELICITATIONS

MARIAGE

A l'occasion de leur Mariage, la Direction, le Partenaire Social, et l'ensemble du personnel adressent leurs félicitations à :

- SOUABI TAHAR
- KHALI MUSTAPHA
- HENNI MILOUD
- MEHIMDA AEK
- BENAISSA SALIM
- HINES CHAHRAZED

NAISSANCE

A l'occasion de la naissance de leurs enfants, la Direction, le Partenaire Social, et l'ensemble du personnel adressent toutes leurs félicitations aux agents ci-après :

AGENTS

- BENLAZREG WAHID
- OULD KADI ZOUBIR
- DAHOU MILOUD
- MAZZOUNI ABDELMALEK
- KAOUBA LAKHDAR
- HAMADI MOHAMED
- DAUDI MAHMOUDI
- TAHIDOUSTI MED
- LAROU NOUREDDINE
- SEMMACHE ABDELHAFID ET
- MME SEMMACHE DALILA
- BEKKOUCHE YUCEF
- LAIDOUNI GHALEM ET
- MME LAIDOUNI HASSINA
- NOUFA AEK
- ZIANI ZAHIDA

NOUVEAU-NE(E)S

- DJOHER
- ALI ZINE ABIDINE
- KAOUTAR
- ANES
- GHIZLANE
- KAOUTAR
- DOUAA
- FATIMA ZOHRA
- HALIMA
- RASSIM
- MOHAMED
- NOR-IMANE
- MED MECHRI
- YOUSRA

CONDOLEANCES

La Direction, le Partenaire Social, et l'ensemble du personnel, très affectés par le décès du/de :

- La mère de M. BENMELOUKA GHALI
- La mère de M. OUAAR MILOUD
- La mère de M. BENAHEMED AEK
- De l'enfant de M. NOUFA AEK

adressent à ces derniers leurs sincères condoléances.